

04  
juil. 2018

⚠ Niv. 2

L'État a  
réponduRépublique  
slovaque

n° 26/2018

Création de l'alerte : 04 avr. 2018

## Un journaliste slovaque condamné avec sursis pour diffamation

SOURCE DE LA MENACE ▶ Etatique

CATÉGORIE ⓘ ▶ Autres actes ayant des effets dissuasifs sur la liberté des médias

**AUTEUR : IPI, FEJ/FIJ**

Le 15 mars 2018, le journaliste slovaque Lukáš Milan a été condamné à une peine de trois ans de prison avec sursis et à une interdiction de pratiquer le journalisme suite à une condamnation pour diffamation. Les accusations reposaient sur un article relatif au système de santé slovaque publié par Milan, en 2015, pour l'hebdomadaire Plus 7 Dní. L'article enquêtait sur la corruption présumée de Pavol Paška, ancien président du Parlement slovaque et personnalité importante du parti Smer. Milan a rencontré le jeune patron d'une entreprise de transport qui a affirmé que Paška lui avait demandé des pots-de-vin pour prendre en charge une activité de transport de plasma sanguin dans les hôpitaux. Les allégations de la source constituent le fondement de la procédure en diffamation ouverte par Paška contre Milan. Le jeune entrepreneur a demandé à rester anonyme afin de protéger son entreprise. Il ne s'est pas présenté aux autorités et Milan a refusé de révéler son identité. De nombreux organes internationaux de défense des droits de l'homme, notamment le Comité des droits de l'homme et la Cour européenne des droits de l'homme, ont établi que l'emprisonnement - y compris sous forme d'une condamnation avec sursis - n'était pas une peine proportionnée pour de la diffamation. De plus, la loi slovaque ne définit pas le "journalisme" et le tribunal n'aurait pas fourni de plus amples détails sur ce que l'interdiction de pratiquer le journalisme implique.

### RÉPONSES DE L'ÉTAT



04 juil. 2018 | Déclaration de la Représentation permanente de la République slovaque auprès du Conseil de l'Europe



Lettre de la Représentation permanente de la République slovaque auprès du Conseil de l'Europe



04 mai 2018 | Réponse des autorités slovaques

➔ **Communiqué du Représentant permanent de la République slovaque auprès du Conseil de l'Europe**

## SUITES DONNÉES



**OSCE** 04 avr. 2018 | Le représentant de l'OSCE pour la liberté des médias appelle la Slovaquie à décriminaliser la diffamation et à respecter les droits des journalistes

➔ **Déclaration de Harlem Désir**